



DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le trente septembre deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2024CM66

Rapport 2023
sur le prix et la qualité du
service public de
prévention et de gestion
des déchets ménagers de la
Communauté
d'Agglomération de
Béthune-Bruay, Artois-Lys
Romane

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Johny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Delphine MICELLI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Betty BEN, Isabelle CAZIN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Alain DIENI.

Étaient absents : Mr Frédéric DREZE, Mme Rosanna GILLET.

Pouvoir : Mme Betty BEN à Mme Annick SAVOLDELLI
Mme Isabelle CAZIN à Mme Isabelle VANELLE

Madame Isabelle VANLANDE est élue Secrétaire de séance.

En application de l'articles L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane (CABBALR) a présenté, lors du bureau communautaire du 25 juin 2024, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers 2023.

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers 2023 de la CABBALR.

Il est précisé que la délibération du bureau communautaire et le rapport précité sont mis à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et qu'un avis a été affiché en Mairie le 30 août 2024 pour l'en informer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Philippe SCAILLIEREZ.

Convocation du
30 septembre 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 15